

Charte

Jardins collectifs responsables



Préambule...

Devant l'engouement croissant des habitants de l'agglomération pour le jardinage, Nîmes Métropole a souhaité accompagner les structures porteuses de projet de jardins collectifs répondant à un intérêt citoyen.

Ces dernières années, de plus en plus de jardins collectifs sont mis en place à l'initiative d'associations, d'habitants ou de collectivités. Ces espaces, d'abord associés à des fonctions alimentaires, participent pleinement au développement social et à la préservation environnementale de l'espace urbain.

Cette Charte des jardins collectifs définit les orientations générales et les valeurs sur lesquelles la Communauté d'Agglomération entend s'appuyer pour favoriser la création et le développement des jardins collectifs responsables et assurer leur fonctionnement optimum. Elle marque ainsi l'engagement des structures signataires et de l'agglomération à promouvoir les valeurs citoyennes et environnementales du développement durable au sein des projets de jardins.

Une charte pour tous

L'objectif est de soutenir par cette charte tout lieu de socialisation et d'échanges autour de la pratique du jardinage responsable. Ainsi, la présente charte des jardins collectifs de Nîmes Métropole s'adresse à toutes les associations ou groupes d'habitants, qui souhaitent cultiver collectivement et promouvoir les pratiques du jardinage au naturel sur le territoire de l'Agglomération. Toute la diversité des jardins collectifs est ainsi concernée, qu'il s'agisse de jardins pédagogiques, d'insertion, familiaux, partagés, en pied d'immeuble,...

Adhésion à la charte du jardinier responsable

Cette charte repose sur une démarche volontariste et progressive visant à faire évoluer les pratiques au sein des jardins collectifs de l'agglomération de Nîmes Métropole. Elle s'articule autour de 3 volets « mobiliser, créer des liens, préserver », déclinés, en thèmes puis en actions concrètes.

*Pour que les effets cumulés soient significatifs, il est demandé aux porteurs de projet **de s'engager au minimum sur une des actions par thèmes composants chacun des volets de la charte.***

Le jardin pourra alors choisir son niveau d'engagement à la charte en mettant en place une, deux ou la totalité des actions décrites dans chacun des thèmes présentés dans le document. Ils pourront également par la suite faire évoluer leurs pratiques au sein de leur jardin en s'engageant progressivement sur d'autres actions pour atteindre le niveau 2 d'engagement (au minimum 2 actions par thème) ou niveau 3 (près de la totalité des points énoncés dans la charte d'engagement).

Prenez connaissance du contenu de la charte et choisissez les actions pour lesquelles vous souhaitez engager votre jardin.

Volet 1 : Mobiliser, impliquer et associer les jardiniers

Un jardin collectif est le fruit d'une initiative collective, fondée sur une démarche de concertation et d'implication forte des habitants, nécessaires pour la prise en compte des besoins de l'ensemble des acteurs, ainsi que pour la pérennisation du jardin.

1/ UN PROJET CITOYEN

Dès sa création, le jardin se positionne dans une logique de participation citoyenne.

- **1.1.1 Une enquête de proximité** permet d'**informer** et de **mobiliser les habitants** du quartier avant l'implantation d'un jardin collectif.
- **1.1.2 Le projet de jardin** est défini en **concertation** avec les initiateurs et le porteur de projet. Dans chaque étape de création du jardin, les **futurs jardiniers** sont **associés à la réflexion** (objectifs du jardin, valeurs défendues, structures à associer, aménagements à réaliser, activités à proposer,...).
- **1.1.3 Le règlement intérieur** au jardin **est rédigé collectivement** avec les futurs jardiniers et le porteur de projet.

2/ UN PROJET COLLECTIF

Tout au long du projet, les jardiniers sont associés à la vie du jardin.

- **1.2.1 Des panneaux d'affichage** et **des temps de rencontres et d'échanges** ont lieu au moins une fois par an et permettent d'informer l'ensemble des jardiniers de l'actualité du jardin.
- **1.2.2 Un bilan annuel** des actions menées est réalisé et diffusé chaque année à l'ensemble des acteurs du jardin.
- **1.2.3 Un travail d'animation** garantit le cadre de l'action définie collectivement et affirme l'ensemble des valeurs véhiculées par les jardins collectifs.
- **1.2.4 Un comité**, chargé de susciter la participation active des jardiniers, **réunit régulièrement** les adhérents pour **prendre les grandes décisions** sur la gestion du jardin.

Volet 2 : Créer, tisser et développer les liens sociaux

Les jardins collectifs participent à la création de **liens sociaux**, contribuent à **l'animation des quartiers** et favorisent **la participation citoyenne** et **les échanges de savoir-faire**.

1/ UN ESPACE CONVIVAL

- **2.1.1** Le jardin est un **lieu de vie ouvert** sur la ville et ses habitants. Ainsi, la mise en place de clôture ne doit pas empêcher **l'accès** au jardin à ses adhérents et doit garantir la **préservation d'un espace convivial** (pose d'une clôture légère pour ne pas couper le jardin de l'extérieur, ouverture au public quand l'un des membres est présent,...).
- **2.1.2** Le **fonctionnement collectif**, fédérateur de liens sociaux, est vivement encouragé dans le jardin tel que l'utilisation commune d'outils, la répartition des récoltes, les achats collectifs ou encore l'organisation de chantiers collectifs pour les espaces communs (entretien des allées communes, la taille des haies intérieures, clôtures de parcelles, aires de compostage...).
- **2.1.3** Tous **projets culturels, artistiques, éducatifs** susceptibles de créer du lien entre les habitants sont vivement encouragés dans le jardin. La vie du jardin s'organise autour de temps forts qui permettent son ouverture sur l'extérieur au moins une fois par an : repas de jardin, repas de quartier, spectacles, marchés, ...

2/ UN LIEU DE REFLEXIONS ET D'ECHANGES

- **2.2.1** Le jardin est un **espace d'apprentissage**, de **développement des pratiques** et **des idées**. Il est un lieu de partage de savoir et de savoir-faire, où sont organisés des ateliers de diffusion d'informations (journées de sensibilisation, cours de jardinage, journées d'échanges de bonnes pratiques, conférences et cafés-débats, etc.).
- **2.2.2** Le jardin collectif se construit et évolue en **tissant des liens avec d'autres structures** et lieux de vie de son quartier, de sa ville, de son territoire (associations, établissements scolaires, maisons de retraites, hôpitaux...) dans un esprit de partage, d'échanges et de mutualisation.
- **2.2.3** Le jardin est dans une **dynamique d'échanges avec d'autres porteurs de projets de jardins**. Il intervient en **appui aux structures** en développement (aides méthodologique, explication de son fonctionnement,...) **et mutualise son savoir-faire et ses expériences** en proposant conseils et/ou formations à d'autres jardins.

3/ UN PROJET SOLIDAIRE

- **2.3.1** La **mixité sociale, intergénérationnelle et culturelle** est une valeur fondamentale du jardin. Le jardin contribue à tisser de nouvelles formes de solidarité en favorisant les rencontres entre différents publics: personnes éloignées de l'emploi, rencontre entre générations, accueil possible de personnes en situation d'handicap, etc.
- **2.3.2** L'**entraide** et la **solidarité** sont encouragées au sein du jardin par l'accès à une alimentation saine et de qualité. Il peut permettre à des **personnes en fragilité sociale** d'**autoproduire** une partie de leur alimentation dans un lieu convivial.

- **2.3.3** Le jardin fait naître du **lien social** autour du thème du jardinage et du **partage solidaire à l'échelle du territoire** (mobilisation d'une partie des récoltes pour des actions ou des distributions solidaires à l'échelle du quartier, des vides greniers / vides jardins, trocs des plantes, etc.)

Volet 3 : Respecter, préserver et protéger la nature en ville

Les jardiniers élaborent, au travers de leurs pratiques, une réflexion sur les modes de production et leurs impacts sur l'environnement et la qualité des produits qu'ils consomment. Les jardins sont ainsi l'occasion de discuter d'environnement puisqu'ils participent directement à la sauvegarde de la biodiversité en ville. Avec l'adhésion à cette charte, les jardins s'engagent à adopter quelques gestes simples et respectueux de l'environnement.

1/ UN JARDIN AU NATUREL

- **3.1.1** Le jardin encourage l'interaction entre de nombreuses variétés d'espèces animales et végétales, favorisant le **développement** et le **maintien de la biodiversité**. Il est un lieu d'accueil pour les **auxiliaires de culture** et les **pollinisateurs** indispensables à l'équilibre naturel du jardin (parcelle au naturel ; prairie fleurie ; nichoirs, abris et refuges à insectes, etc.)
- **3.1.2** Le jardin préconise une **protection naturelle** des plantes en vue de **faire évoluer** les **pratiques** de ses adhérents en matière d'utilisation de produits de synthèse. Les **techniques alternatives** sont encouragées : désherbage mécanique, rotations de culture, associations de plantes, purins d'orties, décoctions, etc.
- **3.1.3** La **santé** et l'**équilibre du sol** sont privilégiés au sein du jardin qui valorise auprès de ses adhérents les **engrais verts** et l'emploi d'**amendements organiques** (compost, fumiers,...) qui nourrissent le sol et améliorent sa structure tout en réduisant l'impact écologique.

2/ UNE CONSOMMATION EN EAU RAISONNABLE

- **3.2.1** Le jardin encourage l'ensemble de ses adhérents à adopter de **meilleures pratiques d'arrosage** pour préserver la ressource en eau (arroser le soir ou tôt le matin, privilégier un arrosage au pied des plantes plutôt que par aspersion, adapter l'arrosage au sol et à l'enracinement de chaque espèce, renforcer la capacité de rétention du sol, mettre en place le goutte à goutte, etc.)
- **3.2.2** Le jardin potager est particulièrement **adapté au climat méditerranéen** (culture d'espèces appropriées, jardinage au rythme des saisons, techniques de protection des jeunes plants et semis contre les fortes chaleurs, etc.)
- **3.2.3** Le jardin a mis en place un **système de récupération** des eaux pluviales utilisables pour l'arrosage ou le nettoyage des outils, toilettes sèches, etc.

3/ UN JARDIN « RENOUVELABLE »

- **3.3.1** Le jardin soutient les actions en faveur de la **réduction des déchets** et s'assure que les jardiniers respectent la réglementation **interdisant le brûlage des végétaux**. Il encourage et forme les jardiniers à l'utilisation du tri sélectif, privilégie la récupération des matériaux biodégradables en vue de leur transformation en compost et de leur utilisation au jardin, incite à moins jeter et à prolonger la durée de vie des produits (dons aux associations caritatives notamment), etc.

- **3.3.2** Afin de **préserver un environnement agréable au jardin**, les responsables veillent à ce que tous les déchets (matières plastiques, ferrailles, bois, emballages...) soient évacués. Une fois par an minimum est organisée, si nécessaire, une collecte des déchets lourds ou encombrants et leur transport vers une déchetterie.
- **3.3.3** Le jardin **favorise l'utilisation de matériaux recyclables** pour l'aménagement du jardin, en harmonie avec l'environnement. Ils sont d'origine naturelle (comme le bois, les végétaux, la pierre), à base de produits recyclés ou bénéficiant de labels de qualité environnementale (bois PEFC, FSC).
- **3.3.4** Le jardin agit en faveur de la **consommation responsable de l'énergie** : modère les interventions qui nécessitent la consommation d'énergie (tonte, éclairage,...) et génèrent du bruit, propose des solutions renouvelables (énergie solaire par ex), etc.

ADHESION A LA CHARTE DES JARDINS COLLECTIFS RESPONSABLES DE L'AGGLOMERATION DE NIMES METROPOLE

JE SOUSSIGNÉ

AGISSANT EN QUALITÉ DE

DE (ASSOCIATION, MAIRIE)

ADRESSE

ADRESSE DU JARDIN :

DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES NIVEAUX DE LA CHARTE ET M'ENGAGE :

- A respecter au moins **UNE** action par thèmes composants chacun des volets de la charte
- A respecter au moins **DEUX** actions par thèmes composants chacun des volets de la charte
- A respecter **LA TOTALITE** des actions par thèmes composants chacun des volets de la charte

Cochez svp dans le tableau ci-dessous les actions choisies

	Thème 1			Thème 2				Thème 3			
Volet 1	<input type="checkbox"/> 1.1.1	<input type="checkbox"/> 1.1.2	<input type="checkbox"/> 1.1.3	<input type="checkbox"/> 1.2.1	<input type="checkbox"/> 1.2.2	<input type="checkbox"/> 1.2.3	<input type="checkbox"/> 1.2.4				
Volet 2	<input type="checkbox"/> 2.1.1	<input type="checkbox"/> 2.1.2	<input type="checkbox"/> 2.1.3	<input type="checkbox"/> 2.2.1	<input type="checkbox"/> 2.2.2	<input type="checkbox"/> 2.2.3		<input type="checkbox"/> 2.3.1	<input type="checkbox"/> 2.3.2	<input type="checkbox"/> 2.3.3	
Volet 3	<input type="checkbox"/> 3.1.1	<input type="checkbox"/> 3.1.2	<input type="checkbox"/> 3.1.3	<input type="checkbox"/> 3.2.1	<input type="checkbox"/> 3.2.2	<input type="checkbox"/> 3.2.3		<input type="checkbox"/> 3.3.1	<input type="checkbox"/> 3.3.2	<input type="checkbox"/> 3.3.3	<input type="checkbox"/> 3.3.4

FAIT LE :

À

SIGNATURE DU REPRESENTANT :